



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 21 décembre 2022

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nombre de suspensions provisoires immédiates du permis de conduire dans le département de la Moselle – Novembre 2022

1. En novembre 2022, 253 permis de conduire ont été suspendus

Motif de suspension	Alcoolémie	Excès de vitesse	Stupéfiants	Total
Nombre de permis suspendus au mois de novembre 2022	105	42	106	253

Pour les suspensions administratives relatives à l'alcoolémie :

- 49 mesures de suspension immédiate du permis ;
- 56 dispositifs d'éthylotest anti-démarrage (EAD) mis en place dans les véhicules des personnes verbalisées ;
- Taux maximal d'alcool au souffle de 1,54 mg/l.

L'EAD est un dispositif de prévention des risques liés à l'alcool au volant. Le principe de l'EAD est de n'autoriser le démarrage du véhicule dans lequel il est installé qu'à la condition que la quantité d'alcool mesurée dans le souffle du conducteur soit inférieure au seuil de 0,90 mg/l. Il peut être imposé aux conducteurs par le préfet de département comme alternative à la suspension du permis de conduire ou après avis de la commission médicale, ainsi que par décision judiciaire.

Pour les suspensions administratives relatives aux excès de vitesse :

La vitesse maximale retenue pour ce mois de novembre est de 121 km/h pour une vitesse autorisée de 50 km/h (infraction commise boulevard de la solidarité à Metz).

On souligne également un excès de vitesse à 115 km/h pour une vitesse autorisée de 50 km/h (infraction commise sur la route départementale 04 à Pange), et un excès de vitesse à 141 km/h pour une vitesse autorisée de 80 km/h (infraction commise sur la route départementale 38 à Phalsbourg).

Pour les suspensions administratives relatives aux stupéfiants :

La consommation de cannabis est présente dans 93 % des dossiers de suspensions après conduite sous stupéfiants. Viennent ensuite la cocaïne (16 %), les amphétamines (9 %) et les opiacées (5 %).

Quatre dossiers incluent la conduite d'un véhicule avec un téléphone tenu en main. Trois de ces infractions ont été commises concomitamment avec la conduite en ayant fait usage de substances.

La moyenne d'âge de la majorité des contrevenants se situe dans la tranche des 18-25 ans.

2. Evolution des suspensions de permis

Le volume de dossiers de ce mois de novembre est quasi stable par rapport au mois précédent, puisque l'on compte 253 dossiers contre 267 pour le mois d'octobre.

Pour 2022 : 2 988 suspensions au total (toutes infractions confondues).

À titre de comparaison, il y a eu pour les 11 derniers mois des années suivantes :

- **2021** : 3 102 mesures de suspension
- **2020** : 2 435 mesures de suspension
- **2019** : 2 498 mesures de suspension

➔ **Pour en savoir plus sur les suspensions de permis :**

www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense-et-Risques/Securite-routiere/Controle-sanction/La-suspension-administrative-du-permis-de-conduire

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle